



AVIS

DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

SUR LE DOCUMENT PROVISoire "PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL III -

CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION/DEPARTEMENT 2000-2006"

***Adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés,
le 27 avril 1999***

Le Conseil Economique et Social de La Réunion prend acte du document provisoire qui présente une synthèse des rapports « Orientations de la mandature du Conseil Régional », « Plan stratégique du Conseil Général » et « Stratégie de l'Etat à la Réunion ».

Il note que dans un souci de cohérence avec la politique régionale européenne, la durée du prochain Contrat de Plan coïncidera avec celle du prochain Plan de Développement Régional, sur la période 2000-2006, soit pour les sept prochaines années.

Au préalable, le C.E.S.R. rappelle que la procédure d'élaboration du Contrat de Plan et du Plan de Développement Régional doit favoriser un dialogue avec tous les acteurs économiques et sociaux régionaux et les collectivités locales, l'Etat et le Conseil Régional devant assumer leur rôle de partenaire et de coordonnateur des actions.

A - ARTICULATION DES INSTRUMENTS DE PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) Le SAR

Le C.E.S.R. souligne qu'en application de la loi du 5 février 1995 dite loi PASQUA, le SAR de la Réunion approuvé le 6 novembre 1995, tient lieu de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (S.R.A.D.T.) et vaut Directive Territoriale d'Aménagement (D.T.A.). Le Conseil Régional de la Réunion a donc la compétence reconnue par la loi pour élaborer et adopter une D.T.A., son approbation restant soumise à l'avis du Conseil d'Etat et relevant d'un décret ministériel. Le C.E.S.R. préconise que le Conseil Régional de chaque DOM se voie confirmer l'élaboration de Directives Territoriales d'Aménagement permettant ainsi de garder les éléments prescriptifs du SAR et qu'un S.R.A.D.T. (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) soit élaboré. Ce document exprimerait les orientations fondamentales pour La Réunion à l'horizon 2020, en matière d'aménagement et de développement. Il présenterait également l'avantage d'intégrer l'aspect économique du développement durable du territoire, de mentionner nos retards structurels en matière d'équipements (routes, équipements culturels, sportifs, sanitaires, AEP, ...), nos besoins dans ces domaines, et de traiter des transports.

2) Les Schémas de Services Collectifs

Dans un souci de cohérence, le C.E.S.R. regrette que la réflexion ne soit pas inscrite conformément aux diverses directives gouvernementales (lettres du Premier Ministre, de Mme VOYNET, et de M. QUEYRANNE) dans le cadre plus vaste de celui des schémas de services collectifs.

B – APPRECIATIONS GENERALES SUR LE DOCUMENT PROVISOIRE

Globalement, le C.E.S.R. souscrit au diagnostic, aux principes d'action publique et aux axes d'intervention définis par le document provisoire et approuve la volonté que toute action entreprise doive contribuer à renforcer :

- la cohésion sociale,
- le développement durable.

Pour le C.E.S.R., la conciliation de ces 2 objectifs constitue un enjeu essentiel pour tous les partenaires et devrait engendrer des projets mobilisateurs pour l'ensemble de la population.

De même, il adhère pleinement aux orientations préconisées portant sur la mise en œuvre d'un aménagement équilibré et durable du territoire, que ce soit sur les déplacements, les questions urbaines ou les espaces ruraux.

Le C.E.S.R. note avec satisfaction la volonté affichée dans le Contrat de Plan et le P.D.R. III pour 2000-2006 de faire de la coopération régionale un des axes stratégiques pour le développement de La Réunion.

Il estime que ce document d'orientation répond globalement aux diverses préoccupations mais regrette qu'il ne puisse mieux afficher une véritable ambition de développement et ne débouche pas sur une hiérarchisation des priorités. De plus, il regrette l'absence d'un cadrage financier, ne serait-ce qu'à titre indicatif.

De manière générale, le C.E.S.R. rappelle avec force les retards structurels en équipements et les moyens humains insuffisants qui persistent au niveau des services publics liés notamment à un contexte complètement différent de celui de la Métropole en matière de croissance démographique pour les 25 prochaines années. Il convient donc pour les différentes contractualisations de planifier le rattrapage de nos retards.

Le C.E.S.R. craint que l'Etat ne cherche à se désengager de ses responsabilités. Il tient à souligner que l'Etat ne peut effectuer des transferts de compétences sans les moyens correspondants.

**CONTRIBUTION POUR UNE ORIENTATION STRATEGIQUE
DU DEVELOPPEMENT DE LA REUNION**

A - DEUX POLES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DE LA REUNION

Cette contribution du C.E.S.R. a pour volonté de formuler des priorités pour le développement de La Réunion. Deux secteurs économiques s'appuyant sur nos atouts sont proposés et déclinés, puis trois moyens sur lesquels il convient d'intensifier nos efforts, sont développés.

Ces priorités ne doivent pas conduire à exclure d'une part la nécessaire **consolidation des petites entreprises** existantes et la poursuite de la structuration de notre économie, et d'autre part la possibilité de **saisir rapidement toutes les opportunités économiques**.

Une mise à plat des aides octroyées doit être réalisée dans un souci de cohérence et de simplification. Ces aides devraient être évaluées de façon périodique en fonction de critères définis préalablement.

Le C.E.S.R. identifie deux orientations majeures pour promouvoir le développement durable et la cohésion sociale à La Réunion :

- le tourisme
- l'agroalimentaire

Le développement durable et la cohésion sociale doivent s'appuyer sur des préalables indispensables :

1) L'intégration de La Réunion dans son environnement régional

Le C.E.S.R. note avec satisfaction la volonté affichée dans le Contrat de Plan et le P.D.R. III pour 2000-2006 de faire de la coopération régionale un des axes stratégiques pour le développement de La Réunion.

L'intégration de La Réunion aux blocs régionaux (S.A.D.C., COMESA, I.O.R.,...) est une nécessité pour développer des échanges se traduisant par des retombées mutuellement avantageuses.

Conformément au rapport d'initiative d'ALDO Blaise sur les relations entre les P.T.O.M., les pays A.C.P., les Régions ultrapériphériques et l'Union Européenne, des instruments juridiques doivent être dégagés afin de faciliter cette intégration.

2) Une économie solidaire complémentaire et non concurrente de l'économie marchande

Le C.E.S.R. est favorable au développement de l'économie solidaire mais souhaite qu'il ne se fasse pas au détriment de celui de l'économie concurrentielle. Il estime par ailleurs que ces deux types d'économie doivent être complémentaires.

3) Une meilleure citoyenneté

Le développement durable et la cohésion sociale passent aussi par l'expression d'une meilleure citoyenneté : démocratisation de la vie publique, renforcement de la démocratie sociale (valorisation et indépendance du secteur associatif), développement du civisme, éducation à la citoyenneté, ...

1 - LE TOURISME

Depuis 1995, le tourisme est la première activité économique de l'île. Ce secteur est en pleine expansion (1.7 milliard de recettes, 391 000 touristes en 1998).

La Réunion possède toute la diversité recherchée en matière de tourisme. En quelques années, elle s'est construite une réputation d'île plus claire et plus réaliste en terme de marchés, fondée sur la notion de grand spectacle. Valoriser le potentiel touristique de La Réunion signifie pour les prochaines contractualisations :

- développer une véritable culture de l'« accueil » : un accueil réussi participe directement à donner une image positive à l'extérieur. L'absence d'un sens commun déterminé autour d'un projet, semble être un des handicaps majeurs à l'accueil tant par la population que par des professionnels ;
- accroître et diversifier les structures d'accueil et d'hébergement (hôtel, gîte, hébergement chez l'habitant), de restauration, de loisirs et d'équipement des sites ;
- professionnaliser l'offre touristique et les services par la valorisation des savoir-faire et des produits de terroir ;
- disposer d'infrastructures de qualité (routes - transport en commun, aéroport, ...).

La qualité des formations (et des hommes), celle des infrastructures, qui constituent les outils indispensables au développement touristique mais aussi plus largement au développement économique et à la cohésion sociale de La Réunion, font l'objet d'un développement particulier (cf. Les outils de développement, ci-après).

Le rôle du C.E.S.R. se cantonne ici, à décliner un certain nombre de mesures pour faire du tourisme un support économique majeur de La Réunion.

1-1 Le développement du tourisme

La Réunion dispose de potentialités fortes qui ne sont pas encore pleinement exploitées. Le C.E.S.R. souligne l'intérêt à :

- développer le « tourisme vert » en complémentarité du « tourisme bleu », notamment en le faisant mieux connaître : accentuation de la promotion dans les pays européens, le faire connaître à l'aéroport, ...
- promouvoir le tourisme en s'appuyant sur une véritable diversification de l'agriculture, sur le développement de la pluri-activité, et sur l'agrotourisme,
- valoriser les filières de l'agroalimentaire,

- développer les activités et les services touristiques et notamment les structures de restauration et d'animation dans les sites de l'île.

La qualité des produits alimentaires et les traditions culinaires de La Réunion doivent également contribuer au développement de l'activité touristique.

1-2 L'amélioration de l'environnement du tourisme

- La valorisation du patrimoine culturel et de l'identité réunionnaise

Le C.E.S.R. rappelle que le développement économique et social d'un pays ne peut se concevoir sans développement culturel et souligne la nécessité d'ouvrir la culture au plus grand nombre et d'en améliorer la qualité.

La valorisation du patrimoine culturel et de l'identité réunionnaise passe dans un premier temps par une prise de conscience par les Réunionnais de la richesse et de la diversité de leur héritage culturel. Le C.E.S.R. partage le principe d'une restitution au public de cet héritage en préconisant une large diffusion, en particulier au niveau des écoles et des médias.

Le développement culturel réunionnais passe aussi par l'échange avec les civilisations des pays d'origine et l'ouverture sur le monde. C'est dans cette voie que réside son avenir !

Le C.E.S.R. préconise fortement la consolidation du pôle de recherche constitué par les Sciences Humaines autour des concepts « Langues, civilisations de l'océan Indien, Sociétés créoles et india-océaniques », eu égard à la richesse que constitue l'origine plurielle de la population de la zone.

Dans la pratique, il sera essentiel de renforcer la connaissance du patrimoine réunionnais, mais il importera aussi de mettre en place les conditions propices à l'expression de la créativité locale dans les domaines des arts plastiques, de la musique, de la danse, du théâtre, ...autant d'atouts à valoriser également dans le cadre du secteur touristique.

- La valorisation et la protection de l'environnement

Le patrimoine architectural et naturel de La Réunion constitue un atout touristique majeur. Sa protection et sa valorisation doivent faire l'objet d'une politique volontariste.

Le C.E.S.R. attire l'attention sur la nécessaire **maîtrise des déchets** sous peine, à moyen terme, d'une situation difficile pour les populations et particulièrement dommageable en terme « d'image touristique ».

Dans le domaine de la **silviculture**, un plan de reboisement plus ambitieux d'une part, ainsi que la protection et la défense de notre « patrimoine vert », d'autre part, doivent faire l'objet d'actions. Il conviendrait de prévoir les moyens nécessaires permettant de mieux organiser la lutte contre les incendies de forêt.

Enfin, la consolidation des pôles de recherche et de technologie **atmosphère et volcan** doit être affirmée avec un accroissement des moyens de surveillance et des capacités d'analyse.

- Faire du sport et de la culture un facteur de dynamisme

Le C.E.S.R. fait remarquer que les incidences du sport et de la culture sont nombreuses tant au niveau économique que social. Ils jouent un rôle essentiel dans le maintien de la cohésion sociale et l'aménagement du territoire, mais également dans **leurs fonctions d'animation touristique**.

Il conviendrait de considérer aujourd'hui les sommes « distribuées » aux mouvements sportifs et culturels par les acteurs publics non comme des charges mais comme des investissements productifs.

Nos retards en matière d'équipements et de professionnalisation de l'encadrement sont à prendre en considération.

2 - L'AGROALIMENTAIRE

L'agriculture et la pêche sont les deux pôles sur lesquels l'agroalimentaire peut s'appuyer. Il convient donc de soutenir et de développer ces deux filières.

Tant au niveau de l'agriculture que de la pêche, le C.E.S.R. partage globalement les actions déclinées pour le développement de ces secteurs, malgré l'absence d'une ligne directrice de développement clairement affichée. Il relève l'« intérêt stratégique indéniable », souligné dans le document, pour ces secteurs d'activités.

2-1 Le secteur agricole

Le C.E.S.R. relève que pour le développement du secteur agricole il faudra continuer à « proposer des solutions originales évitant l'écueil d'une agriculture systématiquement productiviste, inadaptée aux enjeux locaux » et souhaite vivement que celles-ci prennent davantage en compte la réalité sociale de l'agriculture réunionnaise en accompagnant les plus petites exploitations agricoles¹. A cette fin, le C.E.S.R. préconise :

- l'application du Projet Départemental d'Orientation Agricole ainsi que les Contrats Territoriaux d'Exploitation,

¹ Le pourcentage du nombre d'exploitations de moins d'un hectare dans l'ensemble des exploitations est passé de 50.9 % en 1981 à 37.4 % en 1997 selon la Direction de l'Agriculture et de la Forêt du Département et de la Région Réunion.

- la mise en œuvre d'une politique plus volontariste et ambitieuse de diversification de la production agricole de manière à alimenter en conséquence l'industrie agroalimentaire. Cette diversification permettrait également d'améliorer la rentabilité des petites exploitations agricoles en les orientant vers des productions biologiques et en stimulant leur regroupement en coopérative.

Par ailleurs, le C.E.S.R. estime que le développement agricole et agroalimentaire ne pourra se faire sans une politique plus efficace de la recherche. La délocalisation à La Réunion d'un segment de laboratoire en agronomie tropicale, actuellement à Montpellier, contribuerait au renforcement de la recherche en ce domaine.

Enfin, compte tenu de l'importance des financements accordés par les collectivités locales pour la recherche agronomique (près de 25 MF), le C.E.S.R. juge nécessaire la mise en conformité des programmes de recherche avec la réalité agricole locale afin que les préoccupations des agriculteurs soient mieux prises en compte. Cette adaptation requiert de renforcer le partenariat et de développer plus de synergie entre les acteurs de la recherche agronomique, en particulier les chercheurs du CIRAD et les acteurs du développement.

2-2 La pêche et l'aquaculture

La pêche et l'aquaculture constituent un autre pôle alimentant le secteur agroalimentaire et pouvant accroître les structures de transformation.

Pour le C.E.S.R., l'ambition de développer le secteur de la pêche ne paraît pas suffisamment affirmée alors que l'océan Indien abrite au contraire une importante ressource pélagique (thons², espadons, marlins, ...).

Le rapport : « Perspectives de développement de la pêche maritime à La Réunion³ » démontre que le dispositif de contingentement des capacités de capture de l'Europe fondé sur une situation de pénurie de ressources, est inadapté à La Réunion. Il s'avère dès lors indispensable de faire évoluer le contexte juridique et notamment les règles communautaires en la matière.

Le C.E.S.R. rappelle également que l'île a une carte à jouer dans le transbordement des captures des flottilles étrangères compte tenu de la disponibilité actuelle des infrastructures portuaires (l'ancien port de la Pointe des Galets est utilisé à hauteur d'environ 40 %).

La recherche halieutique constitue un pôle de compétence à développer de manière significative et sur lequel La Réunion peut se positionner avec l'exploitation et la valorisation des ressources abondantes des Zones Economiques Exclusives (Z.E.E.) de l'océan Indien. La protection de ces Z.E.E. contre les pirates des mers doit être assurée par l'Etat.

² 55 % du thon (soit plus de 80 000 tonnes par an) destiné à être consommé en conserve par les Français en provient.

³ Rapport adopté en Assemblée Plénière le 6 décembre 1996.

B – LES OUTILS OU MOYENS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

1- La qualité des formations, la qualité des hommes

La formation des jeunes et des adultes est un facteur fondamental du développement économique et culturel. La formation constitue également un outil privilégié de lutte contre l'exclusion et donc de cohésion sociale. Enfin, elle est le facteur moteur pour véhiculer une culture entrepreneuriale et une culture de la mobilité.

Le contexte socio-économique et culturel local, au sens large, doit être pris en compte dans les contenus des enseignements et formations.

- L'éducation

De manière générale, le C.E.S.R. souhaite que l'apprentissage de la citoyenneté soit plus reconnu. L'éducation à cette citoyenneté (instruction civique, respect de l'environnement, ...) doit faire l'objet de plans de formation et de campagnes de sensibilisation.

Au niveau de l'enseignement primaire, le C.E.S.R. considère indispensable, au regard de la situation préoccupante du préscolaire (11 % des enfants de 2-3 ans scolarisés à La Réunion contre 35 % en Métropole), de créer et de soutenir des structures d'accueil. L'enfant réunionnais ne verrait pas son parcours hypothéqué dès le début de sa formation.

De même, près d'un Réunionnais sur six est scolarisé dans le premier degré soit environ 120 000 élèves. La rénovation du bâti scolaire pourrait être l'occasion de permettre à l'école de devenir davantage un lieu de découverte, d'initiation et d'échanges culturels.

Au niveau de l'enseignement secondaire, il souhaite une meilleure cohésion des systèmes d'orientation entre les différents partenaires afin de mieux sensibiliser les jeunes dans leur choix tout au long de leur cursus.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il estime nécessaire de mettre l'accent sur le Plan Social Etudiant (plus d'un quart des investissements prévus dans U3M au niveau national soit environ 42 MMF) afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants et de faciliter leur intégration (transports, logements, bibliothèques, activités de loisirs, ...).

- La formation professionnelle

Sur le volet de la formation professionnelle, désormais du ressort du Conseil Régional, le C.E.S.R. estime :

- d'une part, qu'il y a lieu de considérer la formation initiale, la formation professionnelle et continue ainsi que l'insertion par l'emploi comme un ensemble de moins en moins dissociable,

- d'autre part, qu'il conviendrait de développer avec les organismes concernés des contrats de « responsabilisation » débouchant sur un véritable partenariat avec le Conseil Régional, financeur et maître d'œuvre, chacune des parties devant assumer pleinement la mission qui est la sienne.

La mise en place d'un dispositif de formation continue destiné aux personnes dès qu'elles sont privées d'emploi, devrait permettre d'éviter une déperdition des connaissances et d'acquérir des compétences nécessaires pour réintégrer plus rapidement le marché du travail.

Le C.E.S.R. note que l'enseignement et la formation professionnelle peuvent constituer un secteur économique porteur dans le cadre de la coopération.

- La mobilité éducative et professionnelle

Enfin, le C.E.S.R. dans ses différents avis et rapports, a toujours insisté sur l'ouverture que constitue la mobilité reposant sur 2 axes stratégiques forts :

- la mobilité de formation tant de base que complémentaire ;

- la mobilité d'insertion professionnelle.

Cette mobilité passe notamment par la possibilité, pour des diplômés demandeurs d'emploi, d'être mis en situation professionnelle en dehors de La Réunion. Grâce à cette expérience professionnelle, les chances d'accéder au marché du travail n'en seront que plus grandes.

Il est indispensable de promouvoir cette culture de la mobilité dès le collège par une large sensibilisation, information voire formation.

2- Les communications

La qualité des communications, éléments structurants forts, est une condition essentielle du développement économique. C'est pourquoi la priorité doit être de renforcer les infrastructures d'échanges et de rationaliser les modes de déplacement.

- *Le renforcement des infrastructures d'échanges*

- Il est nécessaire de poursuivre l'amélioration de la performance des « portes d'entrée et de sortie » de La Réunion notamment :

- . en densifiant la desserte aérienne régionale et en développant les équipements aéroportuaires,
- . en accroissant les capacités et les infrastructures du port,
- . en recherchant une plus grande compétitivité du port et de l'aéroport par une réduction des coûts de passage.

- La mise en place de réseaux à hauts débits et la vulgarisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) favoriseraient l'ouverture de La Réunion et du Réunionnais vers l'extérieur ainsi que la structuration interne du territoire.

- La rationalisation des modes de déplacement

Face à l'urgence des besoins de déplacement et à l'engorgement du réseau routier, le C.E.S.R. rappelle :

- la nécessité de favoriser le développement des transports publics de personnes : l'alternative du transport en commun dont une part est étudiée en site propre (T.C.S.P.) devient urgente. Celle-ci doit s'accompagner d'un maillage suffisant sur le réseau secondaire ;
- la réalisation dans les plus brefs délais d'une liaison de moyenne altitude dans l'Ouest ;
- l'amélioration de la RN3.

3 – L'état sanitaire et social

Le C.E.S.R. relève que l'accent sera mis sur l'accès aux soins pour tous, notamment à travers la prévention, le dépistage et l'accompagnement et que les politiques sanitaires et sociales seront reliées au développement économique. Il rappelle que la santé⁴ doit être prioritaire par rapport aux soins. Cet objectif nécessite la création d'un environnement susceptible d'engendrer des comportements favorables au maintien de la population dans le meilleur état sanitaire.

S'agissant de la prévention, le C.E.S.R. fait remarquer que les indicateurs de la santé à La Réunion apparaissent dans l'ensemble satisfaisants malgré les nombreuses insuffisances auxquelles il conviendrait de remédier. Mais des données récentes quant à certaines causes de mortalité⁵ montrent à l'évidence la nécessité de développer une véritable politique de prévention et d'éducation à la santé programmée dans le temps.

Par ailleurs, le C.E.S.R. relève l'initiative de renforcer les structures d'accompagnement notamment envers les adultes handicapés en recherche de lieux de vie et les personnes âgées. Il conviendrait de mieux faire connaître les problèmes et les attentes de cette frange de la population à La Réunion et de proposer des solutions concrètes pour améliorer leurs conditions de vie.

* S'agissant des personnes handicapées, le C.E.S.R. rappelle que les comportements vis-à-vis de ces personnes doivent évoluer afin d'éliminer toute exclusion. Plusieurs projets apparaissent importants dans ce cadre :

- la création de structures légères de proximité,
- le respect des normes d'accessibilité,

⁴ Selon l'O.M.S., la santé est un état de bien-être complet physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (preamble à la Constitution de l'O.M.S. du 22/07/1946)

⁵ [Surmortalité des jeunes hommes adultes, émergence de maladies nouvelles liées à une alimentation déséquilibrée et inadaptée : diabète, maladies cardio-vasculaires, hypertension artérielle, alcoolisme, tuberculose ...](#)

- l'insertion scolaire et professionnelle.

Par ailleurs, une politique de construction en I.M.P.⁶, I.M.PRO⁷, IME⁸ ou IEM (300 demandes d'admission) et en CAT⁹, MAS¹⁰, F.A.O.¹¹, Ateliers protégés, F.D.T.¹² (980 demandes d'admission)- doit être engagée. Dans ce domaine, le C.E.S.R. rappelle que les investissements de l'Etat sont beaucoup moins importants à La Réunion que la moyenne nationale. Par ailleurs, il serait souhaitable que très rapidement soit implantée une E.R.E.A.¹³

* En ce qui concerne les personnes âgées, le C.E.S.R. souligne que le vieillissement de la population sera plus important dans les années à venir.

Les besoins en institutionnalisation semblent inéluctables mais il conviendrait de privilégier des solutions locales, le modèle métropolitain ne pouvant s'appliquer intégralement à La Réunion, notamment en matière d'hébergement collectif.

En effet, plus de 90 % des personnes âgées veulent rester chez elles et y vieillir en toute quiétude. Il apparaît ainsi judicieux de mettre en œuvre les moyens appropriés assurant à la personne âgée une « vieillesse à domicile ».

Dans le rapport du C.E.S.R. : « Les personnes âgées à la Réunion » sorti en 1992, des priorités avaient été établies pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées qui restent d'actualité :

- Développer une plus grande solidarité entre la personne âgée et son milieu environnant (portage de repas à domicile, service de dépannage et de proximité, actions des associations, ...)

- Ajouter des améliorations notables au système existant (améliorer l'habitat, développer l'aide-ménagère, la formation des services d'auxiliaires de vie, ...)

⁶ I.M.P. : Institut médico-pédagogique

⁷ I.M. PRO : Institut médico-professionnel

⁸ IME : Institut médico-éducatif

⁹ CAT : Centre d'aide par le travail

¹⁰ MAS : Maison d'accueil spécialisé

¹¹ FAO : Foyer d'accueil occupationnel

¹² FDT : Foyer à double tarification

¹³ E.R.E.A. : Ecole Régionale d'Enseignement Adapté